



### CONVERGENCE

**S**i l'expression « *convergence des luttes* » peut parfois sembler galvaudée, en soi l'idée est pragmatique et encourageante : les luttes sont plus fortes lorsqu'elles se soutiennent les unes les autres. Élargir notre angle de vue permet aussi d'anticiper « l'effet rebond » des victoires militantes. Car si on n'y prend pas garde, ce à quoi nous avons résisté quelque part risque simplement de se déplacer

Lisa Giachino

et de se faire ailleurs... Soutenir les luttes amies et se réjouir de leurs réussites aide enfin à ne pas s'épuiser. Il y a tant à défendre, tant à refuser, tant à construire... Si on prend chaque question de façon isolée, on se sent vite dépassés et impuissants.

La prochaine manif<sup>7</sup> sur les retraites est prévue le 6 juin, les mobilisations sur l'eau se poursuivent... Et parmi le foisonnement d'actions organisées dans tout le pays, celle du 11 juin, à Nantes, est un bel exemple de convergence : elle fait le lien entre l'extension de carrières et le déplacement de l'hôpital. Si on laisse faire, l'Hôtel-Dieu et plusieurs bâtiments fonctionnels seraient détruits et l'hôpital reconstruit en quatre fois plus petit, sur l'île de Nantes. Comme l'explique le communiqué signé par six collectifs, c'est la même logique qui bétonne les terres agricoles, embourgeoise les centre-villes en repoussant les moins riches vers la périphérie, réduit les services publics, libère du foncier rentable pour les promoteurs immobiliers, et extrait toujours plus de sable des carrières dans les villages de Loire-Atlantique « *asservis par la métropolisation* ».

Autre gros sujet : les autoroutes, contre lesquelles les actions se multiplient. Les 6 et 7 mai, 1500 personnes ont installé une « *Zad pour enfants* », mélange d'aire de jeux et de parc d'accrobranche, sur le tracé du projet d'autoroute A133-134, à l'est de Rouen. Des arbres ont été « armés » de clous et de filins afin de gêner les abattages.

À Strasbourg, l'association Alsace Nature a quant à elle obtenu le 12 mai l'annulation de l'autorisation environnementale accordée en 2019 par la préfecture pour réaliser une deux fois deux voies de 5 km, entre la commune de Châteauneuf et l'autoroute A35. Ce contournement impliquait de détruire plus de sept hectares de prairies, forêts et bords de cours d'eau. Le chantier a été suspendu alors qu'il était presque terminé.

Les promoteurs de cette double voie utilisaient comme arguments la dangerosité de la route actuelle et la pollution de l'air. Le tribunal a rétorqué qu'avec un seul accident par an entre 1996 et 2018, des travaux d'aménagement pourraient être suffisants, et que pour 90 % des riverains, le niveau d'exposition aux particules fines resterait le même.

Si la Collectivité européenne d'Alsace n'obtient pas gain de cause en appel, le projet devra reprendre ses démarches à zéro, avec tous les coûts que cela implique. « *C'est un signal fort pour dire que maintenant la protection de l'environnement n'est pas une variable d'ajustement pour construire des routes* », a souligné François Zind, avocat d'Alsace Nature.

En Guyane, des paysans ont besoin d'un coup de pouce. Ils se démènent pour protéger leurs terres face au groupe Séché, qui veut implanter une décharge « *au cœur de notre zone agricole à Kourou*, nous écrit un lecteur. *Un quartier agricole qui s'est fait à la force du travail car les agriculteurs ont dû se débrouiller sans réseau d'eau potable ni d'électricité et une piste déplorable... Aujourd'hui que les produits sont vendus dans un circuit court, Séché essaye de tout détruire* ». Pour aider les paysans de Kourou, vous pouvez participer à l'enquête publique jusqu'au 1<sup>er</sup> juin (1), et donner à la cagnotte créée pour financer les actions juridiques (2).

1 [https://app.publilegal.fr/Enquetes\\_WEB/FR/EP23139/Accueil.awp](https://app.publilegal.fr/Enquetes_WEB/FR/EP23139/Accueil.awp)  
2 HelloAsso Wayabo

## PROJETS NUISIBLES : « ON VA LES FAIRE TOMBER LES UNS APRÈS LES AUTRES »



L'habitat du Traquet oreillard, espèce menacée, est détruit par les centrales photovoltaïques au sol de la montagne de Lure. © UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM

**Contre les projets destructeurs, la nouvelle arme de la plainte au pénal pour destruction d'habitat d'espèce protégée pourrait s'avérer redoutable. Exemple à Lure contre le photovoltaïque au sol.**

**C**onnaissiez-vous le Traquet oreillard ? Ce petit migrateur arrive en Europe en mars pour se reproduire, avant de regagner en août l'ouest de l'Afrique. Le masque, la gorge et les ailes noires du mâle tranchent sur la clarté du reste du plumage. Maquis, garrigues, collines et vignobles caillouteux sont ses lieux préférés. Mais il se fait rare : on ne compte plus en France que 500 couples. Il est « *au bord de l'extinction dans de nombreux départements où il était autrefois abondant*, précise la Ligue de protection des oiseaux. *La fermeture des milieux et la disparition de son habitat sont sans doute les principales causes de son déclin* ».

Comme le Lézard ocellé (le plus grand lézard de France hexagonale, qui peut mesurer 75 cm du museau à la queue) et la Coronelle girondine (une couleuvre), le Traquet oreillard pourrait contribuer à changer la donne sur la montagne de Lure, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Les forêts de chênes et de hêtres et, plus haut, les pelouses calcaires, où poussent genévrier rampant, absinthe et grande gentiane, sont grignotées par les centrales photovoltaïques au sol : 15 sont déjà installées et 22 sont en projet, sur 600 hectares au total (1).

Au-dessus du village de Cruis, en septembre dernier, 17 hectares de forêt ont été rasés, malgré la résistance locale – une militante grimée dans un arbre est tombée avec celui-ci lorsque les bûcherons l'ont abattu. Fin mars en revanche, 70 personnes ont pu bloquer les tests pour l'implantation de pieux dans la roche.

Pour couper ces milliers d'arbres, la multinationale canadienne Borealis a obtenu une dérogation qui lui permet de pertur-

ber une cinquantaine d'espèces protégées. Parmi celles-ci, ne figurent ni le Traquet oreillard ni le Lézard ocellé (deux espèces menacées), ni la Coronelle girondine (espèce protégée). Or, un bureau d'études indépendant a constaté leur présence sur le site. Par ailleurs, la dérogation autorise la perturbation des animaux, mais pas la destruction de leurs habitats.

C'est ce qu'ont annoncé le 4 mai, à Forcalquier, les militant-es engagé-es dans la protection de la montagne de Lure. Le collectif Elzéard Lure en résistance et l'association Amilure sont désormais appuyés par le Groupe national de surveillance des arbres (GNSA) et l'Association nationale pour la biodiversité (ANB), qui ont proposé de franchir un nouveau cap en passant à la « *guérilla juridique* ». Amana, du GNSA, et Pierrot Pantel, de l'ANB, se sont montrés optimistes.

### UNE CARRIÈRE STOPPÉE PAR LE TRIBUNAL

Il faut dire que la stratégie de l'ANB s'est déjà avérée efficace. À Mazaugues, dans le Var, le Collectif anti-carrière se battait depuis 2012 contre Provence Granulats (filiale du groupe Audemard), qui voulait y extraire des roches pour le béton. Installée dans le parc naturel régional de la Sainte-Baume, la carrière avait l'aval de l'État malgré les menaces sur les eaux souterraines et la biodiversité (2). En février dernier, la cour d'appel d'Aix-en-Provence lui a cependant ordonné de stopper ses travaux, car elle détruisait des habitats d'espèces protégées. « *En dix ans de lutte, on avait tout essayé*, témoigne Amana, qui a participé à la mobilisation. *Recours, manifestations... Rien n'y a fait, jusqu'au jour où Pierrot Pantel nous a vus à la télé, et nous a appelés. Il nous a mis au travail sur certains dossiers. La stratégie, patiemment orchestrée, nous a menés à la victoire ! Le juge a délibéré sur l'effondrement de la biodiversité, ce qui peut faire jurisprudence sur d'autres luttes.* »

Ingénieur écologue, diplômé en droit de

l'environnement et ancien inspecteur à l'Office français de la biodiversité, Pierrot Pantel est à l'aise sur trois terrains : la nature, les tribunaux et les services de l'État. Ses connaissances sont complémentaires de la « *pression sociale exercée par les opposants* », explique-t-il.

### « LE RAPPORT DE FORCES VA CHANGER »

L'objectif : dépasser l'impasse dans laquelle, depuis trente ans, se retrouvent nombre d'associations : les recours administratifs, qui contestent les arrêtés d'autorisation de chantier, ne suspendent pas les travaux. « *Les multinationales ont en face d'elles une forme de boulevard*, observe Pierrot Pantel. *Nous, on propose de partir sur le volet judiciaire. Si une entreprise fait des travaux alors qu'elle n'a pas toutes les autorisations, on porte plainte au pénal. Les peines pour destruction d'espèces protégées sont lourdes, les entrepreneurs vont y réfléchir à deux fois ! C'est un travail de sape, qui a réussi à Mazaugues. Le rapport de forces va changer. On va faire tomber les projets les uns après les autres.* »

Sur la placette de Forcalquier où se tient la conférence de presse, souffle ce jour-là un vent d'espoir. Avec une crainte : « *Si on réussit à faire baisser la pression sur les forêts, ils vont l'augmenter sur les terres agricoles* », prévoit Nicholas Bell, membre du Réseau pour les alternatives forestières. « *Des paysans qui n'ont pas un rond, ou une toute petite retraite, vont être tentés de mettre du photovoltaïque pour arrondir leurs fins de mois*, ajoute Lorraine Prunet, de la Confédération paysanne. *Il faut faire le lien entre l'enjeu des forêts et celui de l'agriculture.* »

Lisa Giachino

1 Lire notre dossier « *Pour un autre photovoltaïque* », n° 180, janv. 2023.

2 Lire L'adf n° 177.